

14 juin BROCANTE
DÉFILÉ CARNAVALESQUE

28 juin VENEDIG le ventriloque
SHAYNE STEVENS - TRIBUTE LADY GAGA



Julie
PIETRI
EN CONCERT

STAR des ANNEES 80
EGERIE DE TOUTE UNE GENERATION

DES TUBES CONNUS DE TOUS !!!

Magdalena
Et c'est comme si
Je veux croire
Amoureux Fous
Eve Lève Toi
Nuit Sans Issue
Nouvelle Vie
Immortelle
Salammbô

UN RENDEZ-VOUS
100% MUSIQUE
100% EMOTION





Mairie d'ESCAUDŒUVRES (59161)

221 rue Jean JAURÈS
Tél. : 03.27.72.70.70
Fax : 03.27.72.70.92

Site : www.Escaudœuvres.fr

**Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
Fermeture le samedi**

Permanences :

Monsieur le maire :
SUR RENDEZ-VOUS
à l'accueil en mairie

**Madame Danielle LECLAIR,
Référente du CLIC Entour'Âge :**
mercredi 14 h à 16 h,
rendez-vous pris en mairie

Les élus :

Patrice ÉGO

Maire d'Escaudœuvres

Gérard DOMISE-PAGNEN

1^{er} adjoint
Finances - Développement
économique

Annick RICHEZ

2^e adjointe
Écoles - Petite enfance - Rythmes
scolaires

Nicole MORY

3^e adjointe
Sports - Jeunesse - Loisirs - Vie
associative - Emploi - Contrats aidés

André PLATEAU

4^e adjoint
Culture - Fêtes - Cérémonies

Anne-Sophie ÉGO

5^e adjointe
Action sociale - Seniors

Jorge ACURCIO

6^e adjoint
Urbanisme - Politique du logement

Marie-Thérèse ROCQUET

Conseillère municipale déléguée
Environnement - Cadre de vie

Johann COLAU

Conseiller municipal délégué
Travaux - Sécurité

Le mot du maire

Les décisions du gouvernement de réduire les dotations de l'État aux collectivités de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards d'euros de baisse cumulée sur trois ans de 2014 à 2017) se traduisent pour notre commune pour cette année par une perte sèche de dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) de plus de 100 000 euros.



L'association des petites villes de France le souligne dans une lettre adressée au Président de la République :

« à cette crise économique et sociale s'ajoute une nécessaire mobilisation des collectivités territoriales pour la défense des valeurs de la République, du vivre ensemble et de la laïcité ».

Les conséquences sont néfastes pour les entreprises du B.T.P. et pour l'investissement local. Poursuivre les économies budgétaires engagées en 2013 sont la priorité et sont plus que jamais d'actualité : réduction du budget des fêtes et cérémonies, des aides aux associations, de l'action sociale, gel du démarrage de certains travaux...

La municipalité doit faire des choix, elle ne peut réduire toutes ses dépenses uniquement sur l'année 2015. De plus, elle doit veiller à ne pas alourdir la fiscalité directe locale donc ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti).

Des décisions ont donc été prises :

- concernant le Centre Communal d'Action Sociale avec le maintien du repas des aînés, de la carte cadeaux à la fête des mères ;
- concernant la commune avec le maintien des centres de loisirs et sportifs en juillet et en août, des manifestations prévues de longue date dans le cadre des fêtes de juin (défilé carnavalesque, feu d'artifice, spectacle musical avec, en vedette, Julie PIETRI...).

Le prochain congrès des maires du Nord qui va se tenir en juin, portera sur des thèmes d'avenir : schémas de mutualisation, accessibilité, l'école dans l'ère du numérique, les finances locales. Autant de sujets « brûlants » qui collent à l'actualité et, en particulier, aux solutions à trouver en matière de finances locales.

Patrice ÉGO

Campagne de dératisation

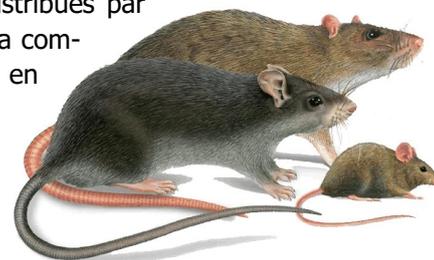
La municipalité, soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, a décidé de procéder à la dératisation générale de la commune.

Cette opération, confiée à la S.A.R.L. HYSERCO, se déroulera pendant plusieurs jours et débutera le **lundi 22 juin 2015**.

Les rats commettent des dégâts considérables et sont agents de transmission de maladies graves, voire mortelles chez l'homme. La municipalité compte sur la collaboration de tous.

Des sachets de produits raticides seront distribués par un véhicule de la société dans les rues de la commune et à votre disposition gratuitement en mairie.

Nous vous rappelons que les produits utilisés ne sont pas toxiques ni pour les humains, ni pour les animaux domestiques dans les conditions normales d'utilisation.



Le budget communal 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mai dernier et a adopté :

- à l'unanimité, le maintien des taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) ;
- à la majorité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2014 ;
- à la majorité, le compte de gestion 2014 du trésorier municipal ;
- à l'unanimité, les subventions aux associations ;
- à la majorité, le budget primitif 2015.

Les taux des taxes directes locales

En matière de **fiscalité directe locale**, les **taux communaux sont inchangés** par rapport à 2014 :

- taxe d'habitation : 24,76 % (pour mémoire 26,12 % en 2006) ;
- taxe foncière bâti : 18,61 % ;
- taxe foncière non bâti : 65,90 %.

Le budget primitif 2015

Le budget 2015 comme les précédents est un **budget de rigueur**, la municipalité doit faire des économies substantielles. Deux raisons essentielles à cela : **compenser la baisse des dotations reçues de l'État et, en particulier, de la dotation de la D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement) plus de 100 000 euros en 2015, baisse généralisée des recettes de fonctionnement.

Cette baisse se traduit en chiffres de la manière suivante :

- **mandat municipal 2001-2006 (ancienne municipalité) :**
montant des recettes de fonctionnement perçues pendant ce mandat : 30 743 061,38 euros ;
- **mandat municipal 2008-2014 (municipalité actuelle) :**
montant des recettes de fonctionnement perçues pendant ce mandat : 29 067 264,00 euros.

On constate que les recettes de fonctionnement ont diminué durant le dernier mandat municipal de 1 675 797, 38 euros, ce qui représente une **diminution annuelle moyenne des recettes de 280 000,00 euros**.

Le budget primitif 2015 s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 4 803 130,00 euros en dépenses et en recettes ;
- en section d'investissement à 4 752 472,75 euros (ensemble des programmes d'investissement prévus initialement pour la période 2014-2020).

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 590 037,37 euros.

Ce sont des ressources propres servant à financer des investissements et à rembourser chaque année le capital des emprunts soit 257 957,28 euros. Ce remboursement représente 6,3 % du budget de fonctionnement 2015, soit une contribution par habitant de 88,80 euros (dans la moyenne nationale). Les intérêts des emprunts contractés à taux variable ont baissé en 2014 de 6 265,05 euros. Ils s'élèvent en 2015 à 43 872,63 euros.

Les subventions aux associations locales et au Centre Communal d'Action Sociale

Les subventions et les dotations aux associations locales ont baissé de 53 000,00 euros passant à 338 716,00 euros. Cette diminution est liée au nouveau mode de calcul des subventions qui prend en compte à partir de cette année les fonds propres (réserves) des associations.

Le compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 est excédentaire en section de fonctionnement passant de 117 217,17 euros en 2013 à 217 543,86 euros en 2014 traduisant les économies réalisées en dépenses de fonctionnement durant l'année 2014.

Le compte administratif est déficitaire en section d'investissement : montant des dépenses 1 167 268,00 euros. Ce déficit est dû en partie aux travaux réalisés à la salle polyvalente. Le montant des recettes d'investissement s'élève à 413 732,99 euros auxquelles s'ajoutent les subventions accordées à la commune qui restent à percevoir pour un montant d'environ 51 000,00 euros.

Commission extramunicipale des personnes handicapées

Peu après les élections municipales de mars 2014, une **commission extramunicipale** concernant le handicap et la mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie a été créée. Conformément aux engagements pris par notre municipalité, Messieurs José DE SOUSA et Patrick LECLAIR en sont les pilotes sous l'autorité de Monsieur le Maire. Cette commission rassemble aussi des élus : M. Jorge ACURCIO adjoint à l'urbanisme, M^{me} Marie-Thérèse ROCQUET conseillère déléguée à l'environnement, M. Johann COLAU conseiller délégué aux travaux, M. Gérard DOMISE-PAGNEN adjoint aux finances, M. André PLATEAU adjoint à la culture, aux fêtes et cérémonies, ainsi que des personnes volontaires directement concernés par le handicap.

La loi du 11 février 2005 exige l'élaboration par la mairie d'**Agendas d'Accessibilité Programmée** (Ad'AP) permettant de s'engager sur un calendrier de réalisation de travaux pour 3 ans. Cet agenda doit prendre en compte tous les handicaps. Il n'est pas obligatoire pour les communes inférieures à 5 000 habitants.

- Pour les établissements recevant du public (E.R.P.) de la 2^e à la 5^e catégorie, les **dossiers** reçus en mairie sont **envoyés à la direction départementale des territoires et de la mer** (D.D.T.M.).



- Pour les E.R.P. de 5^e catégorie (commerces du centre-ville), les propriétaires sont tenus de produire une **attestation d'accessibilité** sur l'honneur qui sera **transmise à M. le Préfet du Nord ou à la D.D.T.M.** par le biais de la mairie.

Des dérogations sont possibles.

Depuis le 23 avril 2014, plusieurs réunions ont eu lieu en mairie, ainsi qu'une conférence le 9 décembre 2014 à la médiathèque. Les besoins en centre-ville ont été évalués de la Poste aux commerces. L'objectif des actions qui seront menées sera d'offrir un meilleur cadre de vie aux personnes handicapées et aux personnes âgées dans notre ville.

Les **premières solutions adoptées ont été réalisées** à faible coût permettant l'accession à deux services publics :

- La **porte d'entrée de la mairie** réglée pour l'accès handicap.
- Une **sonnette** installée à la bonne hauteur à **l'entrée de la médiathèque** avec le sigle handicap.

Les personnels de la mairie et de la médiathèque ont été informés par M. ACURCIO. Des travaux ont déjà été réalisés avec la **pose de potelets devant la pharmacie**.

Les réponses futures seront innovantes afin de permettre à une personne en situation de handicap d'accéder aux bâtiments publics et aux commerces :

- Réaliser des travaux afin d'accéder à la médiathèque par l'arrière.
- Prévoir deux mains courantes aux escaliers derrière la mairie afin d'accéder au parking derrière l'église.
- Création de bateaux de part et d'autre d'un passage pour piétons rue Jean Jaurès, face à la Caisse d'épargne.
- Création d'une ligne jaune du magasin Coccimarket à la mairie afin d'empêcher le stationnement sur le trottoir.

Un appel au civisme s'avère indispensable pour un respect des limitations de vitesse en centre ville où une zone 30 km/h serait à envisager.

Quand on rend une ville accessible, on la rend accessible pour tous.

1^{er} mai 2015

Remise des diplômes du travail

Cette année, 10 récipiendaires ont été réunis pour une réception conviviale mise en place par la municipalité. Ont été récompensés : **Médailles d'honneur du travail** : Échelon argent : Eddy CARLIER, Anne-Sophie MATON, Claude MATON, Dominique VERMEULEN. Échelons argent et vermeil : Thierry ROCHE. Échelons argent, vermeil, or et grand or : Alain DEMOOR. Échelon or : Liliane BRACQ, Ghislaine DHETZ. **Médailles d'honneur agricole** : Échelon grand or : Daniel DUPONT, Pierre HODIN.



Centre Communal d'Action Sociale

Deux nouveaux services effectifs en septembre

La mutuelle communale

Le C.C.A.S. a proposé et voté lors de sa dernière réunion, la proposition future d'une mutuelle collective permettant à tous, à un prix raisonnable, de bénéficier d'un meilleur accès aux soins. Les deux référents sont MM. Jean-Pierre GERNEZ et Patrick LECLAIR, administrateurs du C.C.A.S. (voir pages 11 et 12).

Le portage de repas

Le succès grandissant de la restauration « seniors » (le 2 000^e repas a été servi et fêté le 15 mai dernier à la salle ARAGON) permet d'envisager un portage de repas à domicile pour les seniors de plus de 60 ans et les personnes handicapées. Des informations sur ce nouveau service vous parviendront très prochainement.

Les actions sociales déjà existantes

Service de navettes gratuites

Ce service de transport est destiné aux personnes âgées de plus de soixante ans, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi (fournir l'attestation d'inscription de Pôle Emploi). Il permet aux bénéficiaires de faire des courses dans la commune, de se rendre à un rendez-vous médical ou administratif (C.P.A.M., Trésor Public, etc.) dans un rayon de dix kilomètres autour d'Escaudœuvres.

Ce service fonctionne tous les lundis et jeudis sur rendez-vous. **Contactez en mairie M. Cédric WAGNIER au 03.27.72.70.70 ou au 06.47.25.98.90.**

Restauration pour les seniors

Ce service de restauration, pour les personnes de plus de soixante ans, fonctionne depuis janvier 2014 les mardis et vendredis à la salle Louis ARAGON (le service « navette » permet de s'y rendre).

Repas de printemps des Aînés

Le repas des Aînés s'est déroulé le dimanche 10 mai. Préparé par le traiteur Matthieu DHERBÉCOURT pour 260 personnes, l'animation fut assurée par l'orchestre HÉLÉNIAK. Les fleurs furent remises par Monsieur le Maire et les membres du C.C.A.S. à nos doyens de l'assemblée : M. Henri COLAU et M^{me} Paulette LORRAIN, ainsi qu'aux doyens de « Ma Maison » : M^{me} Henriette CHERMEUX et M. Nestor ABRAHAM.



Les inscriptions se font en mairie auprès de M^{me} Laëticia SERPILLON (03.27.72.70.83) la semaine précédant la date du repas. Le repas type est composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage et d'un dessert. Les boissons et le café sont pris en charge par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Le **coût d'un repas, de cinq euros**, est à régler en mairie à M^{me} SERPILLON.

L'épicerie solidaire

Ouverte depuis 2009, elle a remplacé les traditionnels colis alimentaires.

Elle est gérée et financée par le Centre Communal d'Action Sociale. Sa vocation première est de favoriser l'insertion des foyers en difficulté. Un dossier d'admission doit être établi, il est instruit sur présentation d'un certain nombre de pièces administratives justificatives par M^{me} Laëticia SERPILLON en mairie.

L'épicerie est ouverte aux bénéficiaires les **mardis et jeudis**.

Une **carte d'accès est délivrée aux bénéficiaires**. Elle a une durée de validité d'un mois. La **participation financière** des bénéficiaires a été fixée par délibération du conseil d'administration du C.C.A.S. à **10 % du crédit accordé mensuellement**.

Pour pouvoir bénéficier des services de l'épicerie solidaire, **chaque bénéficiaire doit participer au minimum une fois par trimestre à un atelier** qui se déroule à la médiathèque le vendredi de 14 h à 16 h.

L'aide à la personne

Le conseil municipal a adhéré (pour le compte du C.C.A.S.) au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U. social Symbiose) « Aide à la personne » dont le siège est à Paillencourt. Ce syndicat intercommunal a reçu l'agrément S.A.P. 200040988. **L'objectif recherché est le maintien à domicile des seniors âgés ou en situation de handicap. Contactez en mairie M^{me} Laëticia SERPILLON au 03.27.72.70.83.**

Environnement

Visite de Recylex

Dans le cadre de la semaine de l'Industrie, les dirigeants de l'usine Recylex ont souhaité ouvrir leurs portes aux élus d'Escaudœuvres pour leur faire découvrir le fonctionnement de leur site dédié au recyclage des déchets contenant du plomb.

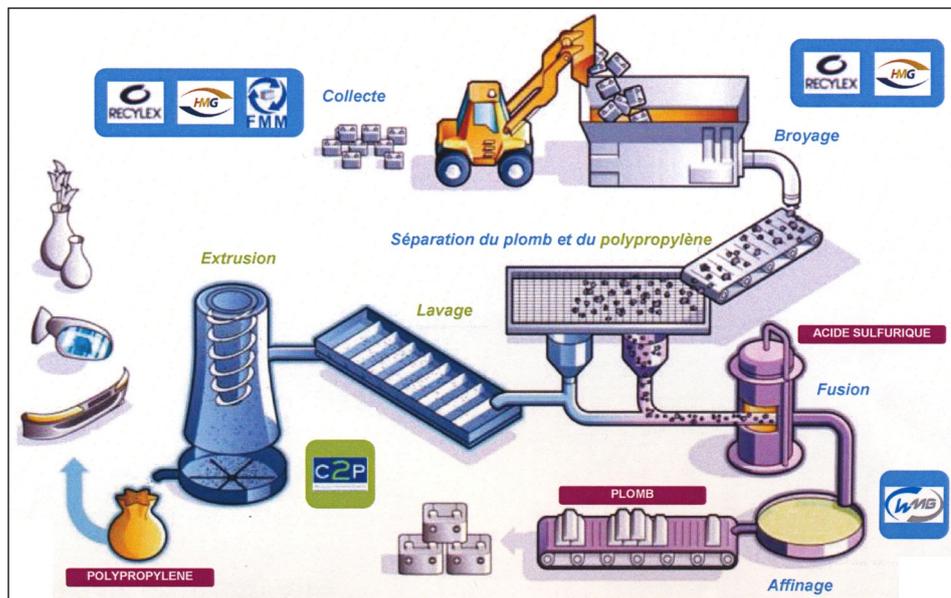
Recylex possède un savoir-faire dans la valorisation de la mine urbaine.

Près de 80 % de leur activité consiste à recycler des batteries usagées contenant du plomb. Depuis l'Antiquité, le plomb est un métal essentiel au quotidien : émaux et céramiques, quilles de bateaux, verres en cristal, batteries automobiles et industrielles, gainage des câbles électriques, munitions, plomb de pêche...

À Escaudœuvres, dix personnes travaillent sur le site et 50 000 tonnes de batteries contenant 60 % de plomb sont recyclées par an, soit environ 4 millions de batteries.

L'installation est classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et a obtenu une certification ISO 14001 2004 depuis 2007.

Les plus anciens de notre ville se souviennent qu'à l'emplacement actuel de Recylex il y a eu l'usine Pennaroya (atelier de cassage de batteries, four et affinage) qui fusionna en 1988 avec Preussag pour devenir Métaeurop. L'arrêt des activités de réduction et de l'affinage ont lieu en 1999 avec le départ de près de 60 ouvriers et chefs d'équipes à Noyelles-Godault.



Un processus 100 % intégré de recyclage des batteries

Concours des maisons fleuries

Modalités du concours

Chaque année, la municipalité organise le concours des maisons fleuries. Toute personne désireuse de participer à ce concours est libre de s'y inscrire. Les résultats sont publiés dans le courant du mois d'octobre. **Cette année, seuls dix gagnants seront récompensés.**

Un jury évalue les maisons fleuries suivant divers critères tels que l'entretien et la propreté, le choix des coloris, la diversité des fleurs et l'aspect général de l'ensemble.

Ce concours est divisé en trois catégories : celle des balcons, celle des petits jardins (moins de 6 m) et celle des grands jardins (plus de 6 m).

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

à renvoyer à la mairie d'Escaudœuvres avant le 30 juin 2015

NOM Prénom

Adresse

N° tél. Portable

Date

Signature

● Décret n° 2015-337 ● du 25 mars 2015 relatif à l'a- ● bandon d'ordures et autres ob- ● jets

● **Résumé** : Publics concernés : justiciables, agents et officiers de police judiciaire, avocats, magistrats.

● **Ce décret aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique.**

● **Ces faits seront désormais sanctionnés par une amende de 450 euros (contraventions de 3^e classe).**

● Toutefois, le texte maintient une amende de 2^e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif.

● **Date d'entrée en vigueur** : 28 mars 2015.

● **Source** : JORF.

● Extrait de l'arrêté municipal ● réglementant les nuisances ● sonores

● **Article 1** - Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité. Des dérogations écrites individuelles ou collectives pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

● **Article 2** - Les travaux de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une **gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, etc., ne peuvent être utilisés**, sur le territoire de la Commune d'Escaudœuvres, **que** :

- - la semaine de 8 heures à 20 heures
- - les dimanches et jours fériés de 9 heures à 13 heures.

● **Article 3** - **Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter un gêne pour le voisinage**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

● **Article 4** - **Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures, et toute la journée des dimanches et jours fériés**, sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et des jours autorisés.

● **Article 5** - **Le non-respect des dispositions du présent arrêté est justiciable en lui-même d'une contravention**. Si l'infraction est constituée selon les critères desdits articles, **les contraventions sont de 1^{ère} et de 3^e classe, conformément à l'article R 623-2 du code pénal.**

● **Date d'entrée en vigueur** : 4 mai 2015.

Projet éducatif 2015

Dans le cadre de sa politique sociale, la municipalité d'Escaudœuvres a décidé de renouveler l'expérience des espaces éducatifs périscolaires.

Ce service répond à un besoin exprimé notamment par les parents d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune et dont les tranches d'âge s'inscrivent dans une fourchette de 2 à 12 ans.

Les quatre écoles de la commune sont concernées : les deux écoles maternelles et les deux écoles élémentaires.

Le travail des parents, les problèmes de transport, les difficultés à trouver des personnes compétentes et de confiance pour s'occuper des enfants tôt le matin, le soir après la classe, ont conduit les élus à pérenniser l'existence des espaces éducatifs périscolaires devenus indispensables à tous (parents, enfants, enseignants).

D'autres critères sont déterminants pour motiver leur décision, à savoir permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un service de proximité à un coût raisonnable ; permettre l'épanouissement des enfants au travers d'activités ludiques, d'éveil ; favoriser les contacts entre enfants, accompagner les plus grands dans l'aide à la lecture.

Les locaux adaptés aux différents publics, des animateurs formés encadrant les enfants, une information qualitative en direction des parents, en lien avec les enseignants, les élus, les associations et/ou les organismes prestataires, tous ces éléments doivent concourir à proposer un service de qualité à la population d'Escaudœuvres.

Classe de neige de l'école Joliot-Curie

Ce voyage a été possible grâce à la participation municipale à hauteur de 490 € par enfant avec l'aide de l'association des parents d'élèves, des parents et de la coopérative scolaire.

Les enfants en CM2 à l'école Joliot-Curie sont partis en classe de neige pendant 10 jours à Onnion, en Haute-Savoie, au pied du Mont Blanc. Le séjour s'est déroulé merveilleusement bien sous un soleil radieux. Au programme pour les activités de neige : ski alpin, sortie en raquette et initiation à la conduite de chiens de traîneaux. Pour les activités de découverte : fabrication du reblochon et de la tome blanche, visite du musée paysan et du quotidien de la vie en montagne, séance de classe comme autrefois selon les années 1927 où les élèves ont pu redécouvrir la leçon de morale. Et bien sûr les traditionnelles veillées pour découvrir la faune et la flore des montagnes, la fabrication du miel, etc. Les progrès en ski furent très rapides et tous les élèves ont reçu leur récompense (Ourson ou Étoile).



Voyage des 15/17 ans

La commission jeunesse a organisé un voyage gratuit à Paris pour les ados de 15 à 17 ans pendant les vacances de printemps.

Au programme : visite de l'exposition Harry POTTER à la cité du cinéma, où chacun a pu admirer les décors incroyables inspirés des plateaux de tournage de Poudlard et découvrir l'étonnant savoir-faire qui se cache derrière les authentiques costumes, accessoires et créatures des films.

Après un petit temps libre sur les Champs Élysées, retour à Saint-Denis pour la visite des infrastructures du Stade de France, moment privilégié pour s'identifier aux grands noms du foot ou du rugby au moment de l'entrée sur le stade sous les vivats du public.

Le désintéressement des plus grands pour cette sortie (seulement 38 jeunes sur 125 ont répondu à l'invitation) a permis aux enfants présents du centre de loisirs de profiter de l'occasion, avec l'accord de leurs parents, pour découvrir la capitale et surtout la Tour Eiffel qui fait toujours rêver petits et grands. Les enfants ont été enchantés par cette sortie imprévue.



Agenda

Jusqu'au vendredi 29 mai

• Inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les centres auront lieu du lundi 6 au vendredi 24 juillet et du lundi 3 au vendredi 21 août. Les dossiers déposés avant le 30 mai ne seront retenus qu'après un examen complet et dans la limite des places disponibles.

Samedi 30 mai

- **Concours de l'école de pêche** organisé par l'association « Gardons la Pêche ». Étang communal.

Samedi 30 et dimanche 31 mai

- **8^e rendez-vous des arts et du savoir-faire** organisé par l'Office Municipal de la Culture d'Escaudœuvres. Salle polyvalente, ouverture le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Samedi 6 juin

- **Concert de l'orchestre symphonique du conservatoire de Cambrai.** Salle polyvalente, 20 h.

Samedi 6 et dimanche 7 juin

- **Journées du bonsaï** organisées par l'association « Art Bonsaï Cambrésis ». Salle des fêtes de « Ma Maison », ouverture le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h.

Mardi 9 juin

- **Escaudœuvres chante**, salle polyvalente, 18 h.

Vendredi 12 juin

- **Concours de belote** organisé par la pétanque d'Escaudœuvres. Boulodrome municipal Noëlla QUERLEU, 19 h 45.

Samedi 13 juin

- **Gala de l'école de danse.** Salle polyvalente, 20 h.

Dimanche 14 juin

- **Concours de pêche à l'américaine** organisé par l'association « Gardons la Pêche ». Ouvert à tous. Étang communal, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- **37^e brocante**, dès 6 h avec animation de rue.
- **Défilé carnavalesque.** Départ à 15 h du parking Auchan.

Samedi 20 juin

- **Course cycliste « Élite ».** Départ à 13 h 30 à proximité de la Caisse d'épargne.

Dimanche 21 juin

- **Concours de pêche de la ducasse** organisé par l'association « Gardons la Pêche », réservé aux habitants d'Escaudœuvres avec ou sans permis. Étang communal, 9 h à 12 h.

Mardi 23 juin

- **Fête de l'école Joliot-Curie**, salle polyvalente, 17 h 30.

Vendredi 26 juin

- **Fête de l'école Paul Langevin**, salle polyvalente, 17 h 30.

Du samedi 27 au mardi 30 juin

- **Fête communale, manèges gratuits** pour les enfants des écoles : samedi, dimanche, lundi **sur présentation des tickets offerts par la municipalité.**

Samedi 27 juin

- **Fête des écoles Suzanne Lanoy et Jean Lebas**, salle polyvalente, de 10 h à 15 h.

Dimanche 28 juin

- **Challenge de judo « des présidents », fête du judo**, salle des sports Léo Lagrange, 9 h.
- **Concours de pétanque**, boulodrome municipal Noëlla Querleu, 14 h 30.
- **Spectacle gratuit, en vedette : Julie Pietri**, car-podium sur la rue Jean Jaurès (à hauteur de la Caisse d'Épargne), 17 h.

Lundi 29 juin

- **Concert de la ducasse** par l'harmonie municipale d'Escaudœuvres, salle polyvalente, 20 h.
- **Feu d'artifice**, étang communal, 23 h.

Mercredi 1^{er} juillet

- **L'école de musique en fête**, salle polyvalente, 18 h 30.

Du samedi 4 au dimanche 5 juillet

- **24 heures tous poissons** organisées par l'association « Gardons la Pêche ». Ouvert à tous. Étang communal, du samedi 12 h au dimanche 12 h.

Dimanche 5 juillet

- **Hockey sur gazon « tournoi du marcassin »** au stade de Ludovic Ségard, dès 9 h.

Mardi 14 juillet

- **Cérémonie de la Fête Nationale.** Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts, 11 h 30.

Mercredi 2 septembre

- **71^e anniversaire de la Libération d'Escaudœuvres** Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts, 18 h 30.

Samedi 12 et dimanche 13 septembre

- **Congrès inter-régional de généalogie et d'histoire locale « Scaldobrésia 2015 »** organisé par le Groupe des Généalogistes Amateurs du Cambrésis. Salle polyvalente, de 10 h à 18 h.

Extrait des arrêtés municipaux portant interdiction de circulation et mise en place d'un itinéraire de déviation

Dimanche 14 juin 2015

Foire à la brocante

- **Article 1^{er}** : En raison de l'organisation de la foire à la brocante la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont interdits rue d'Erre (de l'angle de la rue du Marais à l'angle de la rue Jean Jaurès), ruelles d'Erre, impasse d'Erre, square François Courbet, rue d'En Bas, rue des Fossés, rue des Prés, rue Jean Jaurès, rue du 4 septembre 1870 de 5 heures à 21 heures.
- **Article 2** : Pendant cette période un itinéraire de déviation sera mis en place.

Défilé carnavalesque

- **Article 1^{er}** : En raison de l'organisation d'un défilé carnavalesque, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont interdits de 15 heures à 18 heures rue Jean Jaurès (du parking du

magasin AUCHAN jusqu'à l'intersection de cette rue avec la rue Faidherbe).

- **Article 2** : Afin de faciliter la progression du cortège et pour garantir la sécurité un itinéraire de déviation sera mis en place.

Samedi 20 juin 2015

Course cycliste

- **Article 1^{er}** : La circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont interdits dans les rues Jean Jaurès (venant d'Iwuy jusqu'au Chemin Particulier) – Chemin Particulier – rue du Marais à la rue d'Erre – rue d'Erre de 12 heures à 19 heures.
- **Article 2** : Pendant cette période un itinéraire de déviation sera mis en place.

Dimanche 28 juin 2015

Spectacle de la fête communale

- **Article 1^{er}** : En raison de l'organisation d'un spectacle, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont interdits rue Jean Jaurès (de l'intersection avec la rue des Prés au Chemin Particulier), rue de l'Épinette et rue de Bouchain de 4 heures à 23 heures 30.
- **Article 2** : Pendant cette période un itinéraire de déviation sera mis en place.

Lundi 29 juin 2015

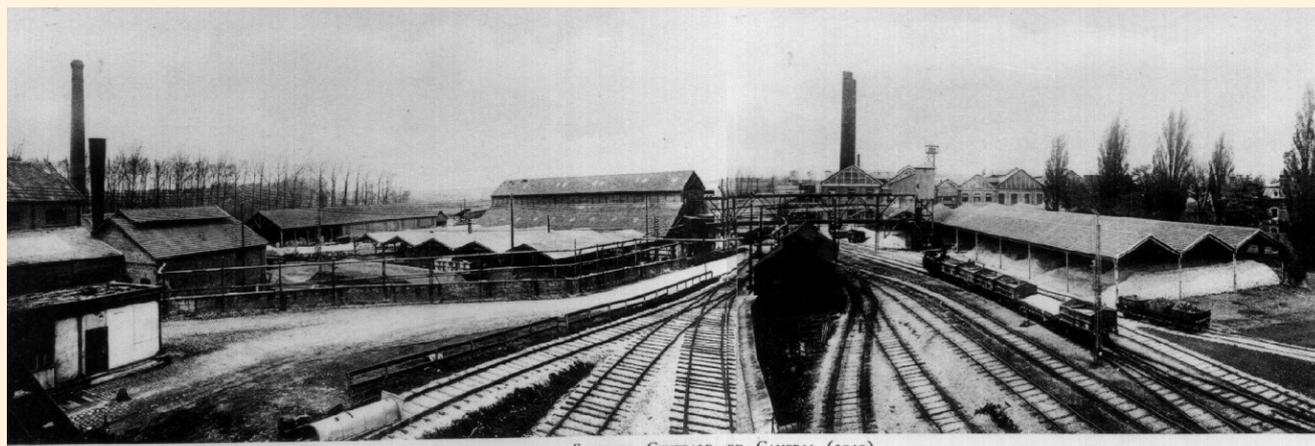
Spectacle pyrotechnique

- **Article unique** : Les activités halieutiques sont exceptionnellement interdites le lundi 29 juin 2015 toute la journée afin de préparer le feu d'artifice qui sera tiré le soir dans le cadre de la fête communale.

Connaissez-vous votre ville ?

Des moulins...

Pour ce numéro, nous aborderons un précis historique la sucrerie, grand monument séculaire de notre petite ville.



SUCRERIE CENTRALE DE CAMBRAI (1910)

Sur une bonne partie d'un terrain qui appartenait depuis le VIII^e siècle au baillage du chapitre de Saint-Géry, à cheval entre Ramillies et Escaudœuvres, le long du canal de l'Escaut au lieu-dit « Erre », c'est un jeune ingénieur, Jules LINART (1832-1882) qui fonde la sucrerie centrale de Cambrai, en 1870. Il fait acheter les terres le long de la rue d'Erre, aux familles HACHIN et POREZ et adresse une lettre à Amand BASSELET en vue de la création de la sucrerie le 28 janvier 1872.

Inventeur d'un système nouveau avec la création de râperies pour faciliter l'acheminement des betteraves, à l'époque fastidieux et lent, par tombereaux ou voie d'eau, il va construire d'abord 14 râperies dans les villages environnants, toutes reliées avec des canalisations qui achemineront sous pression, le jus de betteraves écrasées à la sucrerie. Avant la Grande Guerre, il y en aura 24 en activité.

Celle-ci, après une construction record d'à peine un an, sur des milliers de pieux à cause des terres marécageuses, par les usines Cail de Denain, effectue sa première campagne 1872-1873. 400 employés permanents et près de 1 500 ouvriers intérimaires y travaillent. Le village d'Escaudœuvres passe de 1 600 habitants à 2 260 habitants en 30 ans.

Pour la pierre à chaux, une carrière est creusée et nommée le « treu a calleaux », où se dresse aujourd'hui le groupe scolaire Suzanne Lanoy.

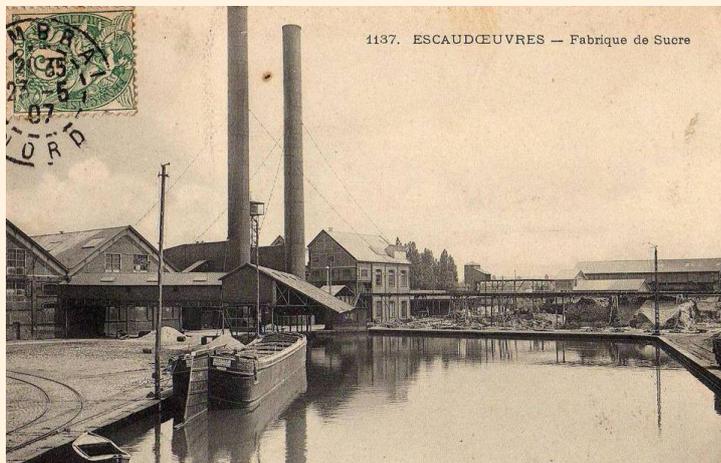
En 1880, une liaison est créée avec le chemin de fer (voie ferrée reliant Cambrai à Somain) par un embranchement où transitaient de nombreux wagons de betteraves à l'aller et de sucre au retour. Cette voie vient d'être réformée en 2014. Le port de la sucrerie était également en effervescence avec les péniches chargées de charbons ou de chaux et celles remplies de sucre à destination des grands ports pour l'exportation. Ce port aussi, actuellement est en sommeil, supplanté après la Grande Guerre par les camions, puis par les tracteurs.

Cette sucrerie qui, en 1902, était qualifiée de « plus grande du monde » a eu l'élan cassé net par la guerre de 1914-1918. Ruinée et pillée par les Allemands, détruite par les Canadiens en 1918, elle ne retrouvera jamais son lustre d'avant-guerre.

Néanmoins, elle se développe entre les deux guerres et achète énormément de terres, notamment tous les biens des châteaux d'Escaudœuvres, d'Es-wars et Thun-l'Évêque pour créer des bassins de décantation où sont envoyées les eaux de lavage des betteraves. Aujourd'hui, les systèmes de nettoyage des betteraves avant chargement sur les champs, font que celles-ci sont plus propres et la nécessité d'avoir des bassins de récupération des eaux de lavage moins impérieuse.

Cette grande industrie, tour à tour sucrerie centrale de Cambrai (1872), sucrerie d'Escaudœuvres Béghin (1962), sucrerie Béghin-Say (1973) et Tereos (2004) qui a nourri des centaines de familles d'Escaudœuvres et des environs, développé le bien-être de la ville, continue sa destinée. C'est la dernière du Nord et elle emploie encore une centaine de personnes.

Gérard DOMISE-PAGNEN



4137. ESCAUDŒUVRES — Fabrique de Sucre



... à la voie blanche

Route départementale

Vu la **dangerosité de l'intersection de la RD 630 avec les rues des Fossés et de Brantiau**, la décision a été prise par la Direction de la Voirie Départementale, de compléter la signalisation au sol en réalisant une ligne continue au droit des deux carrefours sur une longueur de 100 m de part et d'autre, accompagnée de flèches de rabattement.

Des panneaux de police rappelant l'interdiction de doubler seront également installés. Pour des raisons de programmation et de conditions climatiques, cet aménagement complémentaire de sécurité pourrait être envisagé courant mai 2015.

Déménagement du planning familial du Cambrésis

L'accueil se fait dans de **nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite** au **6 rue du Maréchal de Latre de Tassigny, 2^e étage, 59400 CAMBRAI**.

Les horaires d'ouverture et les coordonnées téléphoniques restent inchangés.

Collecte des encombrants

Elle se fait dorénavant **sur appel téléphonique à la mairie**, (03.27.72.70.70). Les demandes seront enregistrées et transmises au service de collecte afin d'organiser les tournées et un rendez-vous sera ensuite fixé avec l'utilisateur.

Le volume maximum est fixé à 2 m³ par passage dans la limite de deux enlèvements par an.

Poubelles cassées

La gestion des poubelles cassées est la **responsabilité** du prestataire (**SITA Nord** - tél. 03.27.82.23.30).

Collecte des déchets végétaux

Elle s'effectue tous les jeudis 13 h, **jusqu'au 3 décembre 2015**.

État civil

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), la collectivité est tenue de recueillir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements (naissance, mariage et décès) dans le bulletin municipal.

Par conséquent, les listes relatives à l'état civil ne peuvent pas être diffusées dans ce bulletin.

Florence SANIER Orthophoniste

262, Rue Jean Jaurès
59161 Escaudoœuvres
03.27.81.20.45
florenceortho@gmail.com

Mairie d'ESCAUDOEVRES
ARRIVÉ LE
-2 FEV. 2015
SECRETARIAT GENERAL

Le 29/01/2015

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour les travaux de bordures réalisés devant le cabinet, qui permettent à mes patients, en particulier les enfants, de se sentir davantage en sécurité.

Très cordialement,

Florence SANIER
Orthophoniste
59914691
262, Rue J. Jaurès - Escaudoœuvres

Rotary Club Cambrai-Fénelon

Monsieur Bernard PACHON
9, rue Louise Michel
59161 ESCAUDOEVRES

Mairie d'ESCAUDOEVRES
Monsieur le Maire
59161 ESCAUDOEVRES

Objet : Exposition de Peintures des 14 et 15 mars 2015 au profit de l'AFSEP

Mairie d'ESCAUDOEVRES
ARRIVÉ LE
8 MARS 2015
SECRETARIAT GENERAL

Escaudoœuvres, le 16 Mars 2015

Monsieur le Maire,

L'exposition de peintures qui vient de se dérouler au cours de ce week-end à Escaudoœuvres a été, une fois encore, un succès.

45 peintres étaient présents pour exposer 280 toiles aussi variées les unes que les autres offrant au public venu en nombre une palette de couleurs et de formes permettant de satisfaire tous les goûts.

23 tableaux ont été vendus ce qui permet, indépendamment de la recette sur la tombola, de faire bénéficier l'AFSEP d'une contribution substantielle et fort appréciée.

Nous tenons donc, Monsieur le Maire, à vous exprimer, au nom du club Rotary Cambrai - Fénelon, toute notre gratitude pour l'intérêt permanent que vous portez à cette action et de bien vouloir transmettre nos vifs remerciements à vos services techniques et administratifs pour la compétence et le dévouement qu'ils ont manifestés dans le cadre de ce partenariat.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

Bernard PACHON

Escaudœuvres propose la première mutuelle communale du Cambrésis

La santé ne fait pas partie des compétences des mairies, mais elles sont de plus en plus nombreuses à monter au filet. Elles veulent faire baisser le prix des mutuelles pour que leurs administrés puissent continuer de se soigner. Escaudœuvres vient de se lancer dans ce bras de fer.

Lors de sa dernière réunion, le **conseil d'administration du C.C.A.S.** a engagé une réflexion approfondie concernant l'accès aux soins.

Pour des raisons financières, certaines personnes sont trop souvent peu ou pas du tout couvertes pour la prise en charge complémentaire de leurs soins.

C'est pourquoi le C.C.A.S. d'Escaudœuvres a décidé de réaliser une **enquête**, en invitant tous les Scaldobrigien(ne)s à y répondre pour qu'elle reflète aux mieux la situation et les difficultés rencontrées, afin que le comité de pilotage et ses référents puissent rechercher des solutions adaptées et surtout négocier des contrats collectifs si un nombre significatif de personnes sont mobilisées.

Le but est de proposer aux habitants qui le souhaitent un contrat collectif de mutuelle de santé à un prix négocié par le C.C.A.S. sans participation financière de la ville ou du C.C.A.S.

La marge de négociations dont disposera le C.C.A.S. est liée au nombre de retours de questionnaires remplis et renvoyés au C.C.A.S.

Le **retour de ce questionnaire** ne vous engage pas, bien évidemment, puisqu'à ce stade, ce n'est qu'une enquête.

Si vous êtes intéressé(e) par cette démarche qui consiste à vous faire bénéficier de tarifs intéressants pour votre complémentaire santé, mobilisez-vous et n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Vous trouverez le questionnaire au dos de ce feuillet et après l'avoir rempli, merci de le déposer sous enveloppe à l'accueil de la mairie.

QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

à retourner sous enveloppe à :
Mairie - 221 rue Jean Jaurès - 59161 ESCAUDŒUVRES

Avez-vous déjà une couverture santé complémentaire ?

- oui non

si oui, avez-vous :

- une complémentaire santé (mutuelle)
 une mutuelle santé par votre employeur
 la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)
 l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)

si non, pourquoi ?

- trop cher pas utile « ne sert à rien »
 je ne suis pas malade autre

Composition de votre foyer :

	Ages :	Situation : (étudiant, salarié, retraité...)
Nombre d'adultes :		
Nombre d'enfants :		

Si le C.C.A.S. négocie un contrat avantageux avec une mutuelle, seriez-vous intéressé (e) ?

- oui non

Seriez-vous disposé à changer de mutuelle ?

- oui non

En cas de changement de mutuelle, merci d'indiquer les garanties prioritaires dont vous souhaiteriez bénéficier :

- soins médicaux courants et pharmacie soins dentaires soins optiques
 hospitalisations autres (cures thermales, analyses et examens)

à préciser

Vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :